

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Jacqueline Poirier, M. Claude Caron et M. Vincent More

Absent(e)s: Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Hélène Roussel et M. Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-170

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-171

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information du maire

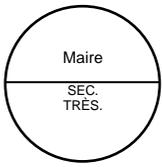
Le conseil municipal obtient tout juste quorum à cette séance puisque les conseillères Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Hélène Roussel sont en vacances et que le conseiller M. Stéphane Fraser se trouve dans sa forte saison d'ouvrage.

Une rencontre avec M. Jean D'Amour, député, a eu lieu pour faire le suivi sur les demandes d'aide financière concernant le projet Espace villégiature. Le son de cloche est toujours positif, la municipalité s'attend à avoir de bonnes nouvelles dans les prochaines semaines. De plus, la municipalité pourra confirmer son partenaire majeur bientôt.

La municipalité a obtenu son certificat d'autorisation pour effectuer les travaux au mur de la piscine qui sont prévus du début septembre à la mi-octobre. Les travaux de démolition du bâtiment piscine et la construction de l'Espace villégiature s'échelonneront quant à eux de la mi-octobre 2017 à la mi-juin 2018.

5. Information des conseiller(ère)s

Nil



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Confirmation du poste de secrétaire-réceptionniste / commis-comptable

ATTENDU QUE la municipalité a un règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux (numéroté 2016-12-361);

ATTENDU QUE le conseil a décidé d'officialiser le poste secrétaire-réceptionniste et commis comptable;

ATTENDU QUE ce poste est de 28 heures semaine et s'échelonne sur 4 jours;

ATTENDU QUE les principales fonctions à ce poste sont :

- Accueille les gens, les dirige à qui de droit;
- Reçoit les appels des gens et les transmet à qui de droit;
- Fournit des renseignements courants aux gens;
- Aide à la production du journal municipal « Info-Portage »;
- Effectue des recherches pour la préparation de certains dossiers;
- Commande les fournitures de bureau et tient à jour son inventaire;
- Effectue des opérations de base en comptabilité;
- Effectue toute autre tâche connexe à son poste et exigée par la secrétaire-trésorière adjointe.

CONSIDÉRANT QUE Mme Rachel Bolduc occupe déjà ce poste depuis février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-172

QUE le Conseil municipal officialise le poste de secrétaire-réceptionniste, puis nomme Mme Rachel Bolduc au poste de secrétaire-réceptionniste / commis comptable.

7. Confirmation du poste d'adjointe administrative et de direction

ATTENDU QUE la municipalité a un règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux (numéroté 2016-12-361);

ATTENDU QUE le conseil a décidé d'officialiser le poste d'adjointe administrative et secrétaire de direction;

ATTENDU QUE ce poste est de 28 heures semaine et s'échelonne sur 4 jours;

ATTENDU QUE les principales fonctions à ce poste sont :

- Rédaction de documents variés;
- Classement de documents variés;
- Correction et mise en page de documents;
- Peaufinage du journal municipal « Info-Portage »;
- Mise à jour du site Internet municipal;
- Publication de communiqués sur Facebook;
- Autres tâches connexes demandées par la direction.

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Lavoie occupe déjà ce poste depuis février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-173

QUE le Conseil municipal officialise le poste d'adjointe administrative et de direction, puis nomme Mme Lise Lavoie au poste d'adjointe administrative et de direction.

8. Montant forfaitaire accordé au journalier, M. Joël Ouellet, pour le remplacement du coordonnateur en voirie

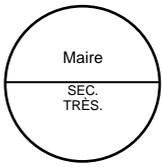
ATTENDU que M. Keven Desjardins, coordonnateur voirie et responsable projets et bâtiments, a été absent pour congé de maladie;

ATTENDU QUE la charge de travail a été prise en main par M. Joël Ouellet, journalier, durant son absence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-07-174

QUE le conseil municipal accorde un montant forfaitaire de 250 \$ à M. Joël Ouellet.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

9. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du projet de règlement d'une nouvelle entente relative à la cour municipale commune de la ville de RDL

Un avis de motion est donné par M. Claude Caron pour l'adoption ultérieure du projet de règlement d'une nouvelle entente relative à la cour municipale de la ville de RDL.

10. Adoption du projet de règlement 2017-02-367 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de RDL

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce type de projet règlement en vertu du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE le présent projet de règlement de l'entente porte sur la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de RDL;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été fait aux fins du présent règlement à la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2017 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent More, maire, a fait une présentation sommaire du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Membres présents,

2017-07-175

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéroté 2017-02-367 et intitulé « Projet de règlement de l'entente portant sur la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de RDL ».

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

11. Demande d'appui contre la réalisation du projet d'oléoduc Énergie-Est de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

CONSIDÉRANT que la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines, publié à l'automne 2015, a relevé dans son rapport des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

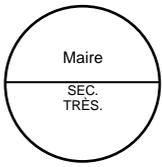
CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-07-176

QUE le conseil municipal :

S'OPPOSE au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pied un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

S'OPPOSE au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

EXIGE la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

570, route du Fleuve (PIIA clôture)

ATTENDU QUE la demande consiste à l'ajout d'une clôture pour dissimuler les bacs roulants;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-177

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

564, route du Fleuve (PIIA rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste au remplacement du type de revêtement de la toiture et à la rénovation des fenêtres du sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents (il est à noter que M. Claude Caron se retire pour cette décision),

2017-07-178

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

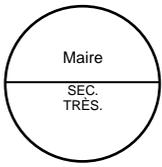
576, route du Fleuve (PIIA aménagement extérieur)

ATTENDU QUE la demande consiste à l'aménagement de la propriété - pavage des accès et du stationnement, refaire l'aménagement paysager et ajouter des colonnes près de l'accès à la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

2017-07-179

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

472, route du Fleuve (PIIA rénovation toiture)

ATTENDU QUE la demande consiste à la rénovation de la toiture avec du bardeau d'asphalte vert;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-180

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

234, route du Fleuve (PIIA installation d'un bâtiment temporaire)

ATTENDU QUE la demande consiste à l'installation d'un bâtiment temporaire afin d'y exploiter un service de location de vélos et l'entretien de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'est pas autorisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser le service de vélos de façon temporaire pour la saison estivale 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-181

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

551, route du Fleuve (PIIA construction bâtiment principal)

Le dossier est reporté à une date ultérieure.

13. Demande d'appui contre l'accapement des terres agricoles de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et l'Association de la relève agricole du Bas St-Laurent (ARABSL)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de l'UPA et de l'ARABSL;

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PAN-GEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agromomique;

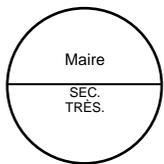
CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accapement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accapement des terres;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT la municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'appuyer l'UPA et l'ARABSL, puis demande à ce que la MRC de RDL soit ajoutée comme lieu où des terres ont été achetées par le groupe PANGEA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-182

QUE le conseil municipal appuie l'ARABSL et UPA contre l'accaparement des terres agricoles.

14. Demande d'autorisation de M. Denis Lapointe pour l'installation temporaire d'un conteneur sur le site du dépôt municipal au 220, côte de la Mer

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation pour l'installation temporaire d'un conteneur sur le site de dépôt municipal au 220 côte de la Mer;

ATTENDU QUE le but est d'y placer du matériel, linge, meubles, accessoires de cuisine, ou toute autre chose de bonne nécessité pour les gens à qui elles sont destinées en République Dominicaine;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se départir d'équipements et d'habits de pompier qui ne sont plus conformes aux normes et dont la valeur résiduelle est pratiquement nulle;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur sera retiré à la fin de la saison estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Membres présents,

2017-07-183

QUE le conseil municipal autorise le don des équipements et d'habits de pompier qui ne sont plus conformes aux normes, ainsi que l'installation temporaire d'un conteneur sur le site de dépôt municipal au 220, côte de la Mer jusqu'à la fin de la saison estivale 2017.

15. Autorisation des travaux d'aménagement au parc de l'Anse

ATTENDU QUE la municipalité a un projet d'aménagement au parc de l'Anse;

ATTENDU QU'il que les travaux doivent être exécutés selon les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-07-184

QUE le conseil municipal autorise les travaux d'aménagement au parc de l'Anse.

16. Autorisation des travaux d'aménagement, d'installation d'un puits de captage et d'une fosse septique au parc Julie-Gagné

ATTENDU QUE la municipalité a comme projet l'installation d'un puits de captage et d'une fosse septique au parc Julie-Gagné;

ATTENDU QUE les travaux doivent être exécutés selon les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

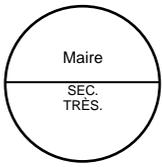
2017-07-185

QUE le conseil municipal autorise les travaux d'aménagement au parc Julie-Gagné pour l'installation d'un puits de captage et d'une fosse septique.

17. Demande d'aide financière pour l'aménagement du parc de l'Anse dans le cadre Fonds Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE)

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc de l'Anse vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc de l'Anse vise spécifiquement :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

- L'utilisation intergénérationnelle et l'accessibilité universelle du lieu, notamment en se dotant d'équipements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, comme des rampes d'accès, et en créant des aires de délasserment et de randonnée pour les personnes âgées;
- L'implantation d'un bloc sanitaire avec sentier pour y avoir accès;
- L'implantation d'une gloriette pour les aînés et d'un phare pour les enfants;
- L'aménagement d'aires de délasserment et d'observation (butons, plantation d'espèces indigènes, implantation de « mobiliers naturels »);
- L'aménagement de mobiliers fixes (tables, bancs, bacs à ordures et à recyclage);
- L'aménagement d'un stationnement avec la signalisation adéquate;
- L'aménagement d'une esplanade en cèdre blanc en bordure et sur le versant nord de la route du Fleuve;
- L'aménagement d'une surlargeur en asphalte à la bretelle d'accès pour la sécurité des piétons et des cyclistes;
- L'intégration d'une œuvre d'art (1,75%).

ATTENDU QUE le budget total du projet d'aménagement du parc de l'Anse se chiffre actuellement à 308 888 \$, tel que précisé dans le plan de financement / résumé des coûts du 27 mai 2017;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 47 219 \$ dans le cadre du programme Fonds Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Membres présents,

2017-07-186

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 42 827 \$ dans le cadre du programme Fonds Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE).

18. Demande d'aide financière pour l'Espace villégiature dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FA)

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigu;
- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigu;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE le budget total du projet d'aménagement du parc de l'Anse se chiffre actuellement à 2 331 466 \$, tel que précisé dans le plan de financement / résumé des coûts du 3 juillet 2017;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 34 193 \$ dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FA);

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 483 709 \$ par l'entremise de ses excédents affectés ainsi qu'elle garantit l'apport du Milieu d'un montant de 265 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;

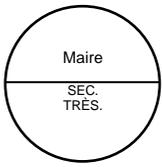
ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du Milieu, car elle s'attend à atteindre ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Membres présents,

2017-07-187

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 34 193 \$ dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité (FA).



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

19. Sensibilisation à la dynamique côtière par le Living Lab du cégep de RDL

Une invitation est lancée à venir au parc des Grèves du 16 au 18 juillet prochains pour en apprendre davantage sur la dynamique côtière, tout en s'amusant. Le Living Lab du cégep de RDL vous y attend et animera le parc avec les habitants, les touristes, les passants intéressés à participer aux différentes activités proposées par le LLio durant ces trois jours de sensibilisation.

20. Intervention au niveau du parc de l'Anse

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire pour que l'organisme dépose un projet de restauration de l'habitat côtier de l'anse du Portage dans le cadre du Fonds de restauration côtière de Pêches et Océans Canada;

ATTENDU QUE lesdites interventions sont en ligne directe avec les recommandations du comité côtier de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité consent à partager ses données LIDAR, d'inventaire écologique et géomorphologique avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, notamment celles produites par Environnement CA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Membres présents,

2017-07-188

QUE le conseil municipal appuie la demande du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire pour que l'organisme dépose un projet de restauration de l'habitat côtier de l'anse du Portage dans le cadre du Fonds de restauration côtière de Pêches et Océans Canada.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Prochaine programmation automnale

La prochaine programmation de loisirs sortira vers la fin du mois d'août et le travail de planification a déjà commencé. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions d'activités.

22. Implantation de la « tente à lire »

En nouveauté pour la Fête nationale, la tente à lire s'est installée sur le terrain du presbytère pour l'occasion. On y vendait des livres provenant de la bibliothèque municipale. En plus d'attirer les lecteurs, ceux-ci ont appris que la bibliothèque dessert la population portageoise et non seulement les élèves de l'école – précision qui a fait augmenter le nombre d'abonnements à la bibliothèque municipale.

23. Publicité radio à « Yé bin de bonne heure »

Dans notre budget de fonctionnement de la piscine municipale, un poste budgétaire pour la publicité a été prévu. Cette année encore, nous prévoyons une publicité à la radio. Le même forfait que l'année dernière a été choisi, soit l'entreprise de la semaine dans l'émission Yé bin de bonne heure. Les animateurs parlent de nous à tous les jours et font tirer des prix en lien avec nos services.

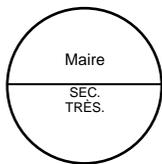
Le coût publicitaire est de 500 \$ et la municipalité doit offrir des cadeaux d'une valeur minimum de 100 \$. Les semaines prévues pour cette publicité seraient les semaines avant celles de la construction. Nous suggérons comme prix des entrées familiales au lieu d'un abonnement estival (considérant que la saison actuelle est déjà entamée).

Cette publicité s'avère une belle occasion de mousser l'achalandage de mi-saison et une invitation aux touristes des villages environnants à venir chez nous.

24. Suivi sur la Fête nationale

En raison de la mauvaise température du 23 juin, la soirée a eu lieu au gymnase, ce qui a grandement diminué le nombre de participants. Environ 70 personnes étaient à la fête en soirée. Les groupes musicaux ont livré des prestations de qualité qui ont su plaire à l'ensemble des participants.

La journée du 24 juin fût un grand succès et plus de 150 personnes ont pu en profiter. L'ajout d'artisan(e)s invité(e)s a apporté un vent de nouveauté ainsi que la première sortie de la Tente



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

à lire! Ces deux activités ont bien pourvu l'aspect intergénérationnel de l'évènement ! La présence des précieux bénévoles a encore une fois assuré le succès de la fête.

25. Activité spéciale à la piscine

Encore cette année, la piscine municipale souhaite développer davantage le volet activités et événements à la piscine.

Dans la planification en cours, deux activités sont prévues :

- 15 juillet : Fête à la piscine avec la présence de la brigade SPLASH (animation sauveur d'un jour) et de crème glacée et hot-dogs, de quoi ravir les becs sucrés/salés.
- 19 août : Départ des estivants, soirée de fin de saison et animation spéciale.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

26. Octroi du contrat d'entretien des parcs et espaces verts

ATTENDU QUE la municipalité procède à l'entretien de ses parcs et espaces verts tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de M. Alain Sirois était valide et qu'elle était la plus basse, mais qu'il a mis fin à son contrat pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QUE M. Norbert Lapointe était le deuxième soumissionnaire et que sa soumission est valide et est au montant de 9 500,00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-189

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général à signer le contrat d'entretien des parcs et espaces verts en ces termes.

DONS ET PARTICIPATIONS

27. Demande de don de la Croix-Rouge canadienne

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la Croix-Rouge canadienne;

ATTENDU QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-190

QUE le conseil municipal accorde un montant de 200 \$ à la Croix-Rouge canadienne.

28. Demande de contribution du Conseil d'établissement de l'école de Notre-Dame-du-Portage pour le projet d'aménagement du parc scolaire

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution du Conseil d'établissement de l'école de Notre-Dame-du-Portage pour le projet d'aménagement du parc scolaire;

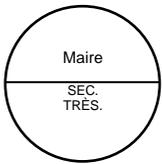
ATTENDU QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc scolaire proposé est problématique, car une partie des aménagements se situe sur un champ d'épuration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-191

QUE le conseil municipal est d'accord avec le principe d'appuyer financièrement le Conseil d'établissement de l'école de Notre-Dame-du-Portage pour un autre projet d'aménagement du parc scolaire qui prendra en considération l'emplacement du champ d'épuration.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

29. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juin 2017

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil conformément au Code municipal du Québec (CMQ, cC-27.1, Art. 176.4).

30. Liste des déboursés approuvés par le Conseil ou effectués par délégation – juin 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-07-192

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 241 514.04 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

31. Période de questions/réponses facultatives

Nil

32. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Jacqueline Poirier, l'assemblée est levée à 20 h 21.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier